

Une nouvelle version 1.09 du TARMED existera-t-elle au 1^{er} juin 2013?

**INFO TARIFAIRE
IMPORTANTE**

Ernst Gähler^a, Irène Marty^b,
Thomas Kessler^c

- a Dr méd., vice-président de la FMH, responsable du domaine Tarifs et conventions pour la médecine ambulatoire en Suisse
- b responsable du département Tarifs et conventions pour la médecine ambulatoire en Suisse
- c collaborateur du département Tarifs et conventions pour la médecine ambulatoire en Suisse

Correspondance:
Tarifs et conventions pour la médecine ambulatoire en Suisse
Froburgstrasse 15
CH-4600 Olten
Tél. 031 359 12 30
Fax 031 359 12 38
tarife.ambulant[at]fmh.ch

Lors de la séance du Comité directeur du 19 décembre 2012, les partenaires tarifaires de TARMED-Suisse (FMH, H+, CTM et santésuisse) ont refusé l'introduction d'une nouvelle version 1.09 du TARMED au 1^{er} juin 2013.

La raison principale de ce refus réside dans le fait que les améliorations obtenues ces derniers mois pour quelques-unes des positions TARMED sont marginales, et que dans leur ensemble, elles ne représentent pas vraiment un progrès justifiant les coûts engendrés par l'implémentation d'une nouvelle version.

Depuis l'été 2012, les prestataires de soins ont réellement tout essayé pour donner de la consistance à la version 1.09 du TARMED; dernièrement encore, une *taskforce* commune s'est penchée sur les différents points de désaccord. Malheureusement, des propositions élémentaires (par exemple la nouvelle tarification des prestations non médicales, ou la solution transitoire élaborée par la CTM pour la revalorisation des médecins de famille dans le cadre du

masterplan) n'ont pas pu aboutir en raison de l'intransigeance de santésuisse.

Le droit de veto encore en vigueur à TARMED-Suisse donne la possibilité à un partenaire tarifaire de réduire à néant toutes les propositions proactives, même si, par exemple, trois des quatre partenaires contractuels sont d'accord sur plusieurs propositions. C'est aussi la raison principale qui a poussé la FMH et H+ à s'investir pour que TARMEDSuisse soit rapidement réorganisé. Or même les concepts relatifs à cette nouvelle organisation, mis sur pied ces derniers mois par tous les partenaires tarifaires, ont été bloqués et refusés au dernier moment par santésuisse.

H+, et également la FMH, réfléchissent désormais à voix haute à la résiliation du contrat de société de TARMEDSuisse.

En revanche, la coopération tripartite entre la FMH, H+ et la CTM, lancée l'automne dernier en vue de la révision complète du TARMED, s'avère être de plus en plus productive (cf. → Gähler et al. TAR-



Date à retenir: Journée des délégués tarifaires

Mercredi 20 mars 2013
à l'hôtel Ador, Berne

Comme chaque printemps, le domaine Tarifs et conventions pour la médecine ambulatoire en Suisse de la FMH organise une Journée des délégués tarifaires, qui vise à informer et à débattre des questions actuelles en matière de tarif.

Vous aurez une nouvelle fois l'occasion d'assister à des exposés passionnants et de participer aux traditionnels ateliers, mais aussi d'échanger avec vos collègues. Les invitations personnelles et le programme détaillé seront envoyés ces prochaines semaines par courrier électronique.

VISION – Vers une mise à jour complète du TARMED, BMS 4/2013). Par conséquent, nous restons confiants de voir s'ouvrir des voies positives et constructives pour le TARMED d'ici à la fin de cette année. Nous continuerons de vous en informer dans les meilleurs délais.

Groupe de travail EAE – avancement des travaux

Le groupe de travail EAE (efficacité, adéquation, économicité) a été mis sur pied par l'Assemblée des délégués de la FMH dans le but de définir les bases permettant d'évaluer correctement le caractère économique des prestations fournies par les médecins. En juillet 2010, il a adopté une prise de position à ce sujet.

Suite à la modification des dispositions légales relatives au contrôle du caractère économique (art. 59 LAMal) décidée en décembre 2011 par le Parlement, le rôle du groupe de travail a encore été renforcé. En

l'économicité, aussi peu que possible de faux positifs et de faux négatifs lors de l'identification des prestataires travaillant de manière non économique.

Les négociations avec santésuisse se déroulent jusqu'ici de manière positive et constructive. Lors de la séance du 16 janvier 2013, nous avons pu finaliser une déclaration d'intention commune qui fixe aussi bien les objectifs du contrôle de l'économicité que la méthode et les grandes lignes de la procédure d'économicité.

Concernant l'harmonisation des groupes de référence, la FMH a consulté les sociétés de discipline médicale pour savoir si le groupe de référence de leurs disciplines respectives doit ou non être divisé en sous-groupes de référence plus petits et, le cas échéant, selon quels facteurs. santésuisse analysera ensuite ces facteurs du point de vue statistique avec l'aide de la FMH afin de vérifier s'ils permettent effectivement de créer des groupes de référence plus homogènes.

«En effet, la FMH et santésuisse ont désormais jusqu'à fin 2013 afin de définir ensemble les critères pour les procédures d'économicité.»

effet, la FMH et santésuisse ont désormais jusqu'à fin 2013 afin de définir ensemble les critères pour les procédures d'économicité. Par ailleurs, santésuisse devra rendre transparente la méthode statistique ANOVA, actuellement employée pour le contrôle du critère économique, et faire toute la lumière sur ses bases de calcul.

L'un des principaux objectifs du groupe de travail EAE consiste à affiner la méthode de sélection préliminaire en harmonisant les groupes de référence afin d'obtenir, dans le cadre du contrôle de

Par ailleurs, la structure et les processus des commissions paritaires de confiance cantonales/régionales doivent être professionnalisés et ces dernières introduites sur l'ensemble du territoire. Les travaux en ce sens ont déjà été lancés par la FMH et santésuisse.

Enfin, rappelons que la loi impose aux partenaires tarifaires FMH et santésuisse de convenir d'une méthode visant à contrôler le caractère économique des prestations dans un délai d'un an. Le groupe de travail EAE est en bonne voie.